

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 202 – NUMÉRO 18 DU 25 JANVIER 2022

TABLE DES MATIÈRES

SOUS-PREFECTURE D AVESNES SUR HELPE

Arrêté préfectoral du 24 janvier 2022 accordant la médaille d'honneur du travail

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Arrêté préfectoral du 25 janvier 2022 portant création et fonctionnement de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers dans le Nord



PRÉFET DU NORD

**Arrêté préfectoral du 24 janvier 2022
Accordant la médaille d'honneur
du Travail**

**Promotion
du 1^{er} janvier 2022**

**Toute demande relative à cet arrêté doit être adressée par messagerie à
l'adresse suivante:**

laura.ducrotois@nord.gouv.fr

Téléphone : 03 27 61 59 79

ou par courrier à

SOUS-PREFECTURE D'AVESNES-SUR-HELPE

1, rue Claude ERIGNAC -
BP 207 59363 AVESNES SUR HELPE CEDEX

Téléphone n° 03-27-61-59-60

Pôle protection et droits
des usagers

**Arrêté préfectoral portant création et fonctionnement de la commission d'examen
des situations de surendettement des particuliers dans le Nord**

Le préfet de la région Hauts de France,
préfet du Nord

Vu le code de la consommation ;

Vu la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 modifiée portant réforme du crédit à la consommation, entrée en vigueur le 1er novembre 2010, et notamment ses articles 39 et 40 ;

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 modifiée relative à la consommation ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu la circulaire du 22 juillet 2014 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu les candidatures des personnes qualifiées ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er - La commission d'examen des situations de surendettement des particuliers du Nord est composée comme suit :

- Président :

Le Préfet ou son représentant parmi les membres du corps préfectoral ou le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou ses représentants

- Vice-président :

Le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et du département du Nord ou son représentant.

- Secrétaire :

La directrice régionale de la Banque de France ou son représentant

- Personnalités désignées par Monsieur le Préfet :

- association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :

Titulaire :

Monsieur Jérôme Vilmot
Responsable de la prévention et de la gestion du surendettement
Crédit agricole consumer finance
1 rue Victor Basch
91300 Massy

Suppléant :

Madame Serena Origlia
Crédit agricole consumer finance
Manager
Rue Émile Moreau
59100 Roubaix

- associations familiales ou associations de consommateurs agréées :

Titulaires :

Monsieur Philippe Feminis
UDAF 59
6C, rue A. Poitié
59320 Emmerin

Madame Bénédicte Bertrand
INDECOSA CGT
254, boulevard de l'usine
CS 20111 - 59030 Lille cedex

Monsieur Jean-Philippe Leriche
Familles de France Nord
8, Rue de Bretagne
59300 Valenciennes

Suppléants :

Monsieur Patrick Derome
UDAF 59
292, Rue de Lambaréné
59460 Jeumont

Madame Marie-Pierre Fourmaux
INDECOSA CGT
254, Boulevard de l'Usine
CS 20111 - 59030 Lille cedex

Monsieur Thierry Singer
UFC –que choisir de Lille
54, Rue Jacquemars Gielée
59000 Lille

- personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine juridique

Titulaires :

Maître Fabienne Maillet
Notaire honoraire
15, Place Sébastopol – Appt 62
59000 Lille

Maître Georges Callens
Ancien huissier de justice
2/4, rue Mimerel
BP 585 - 59060 Roubaix

Monsieur le Bâtonnier Marc Dablemont
Avocat honoraire
141, rue Saint Thomas
59500 Douai

Suppléant :

Maître Marie-Pierre Hertaut
Notaire honoraire
195, rue Solferino
59000 Lille

- personne justifiant d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine de l'économie sociale et familiale

Titulaire :

Madame Cathy Bail
UDAF 59
10, Rue Baptiste Monnoyer
BP1234 – 59013 Lille cedex

Monsieur Patrice Dubois
MSA Nord-Pas-de-Calais
CS 36500 – 59716 Lille cedex 9

Suppléant :

Madame Cécilia De Smet
UDAF 59
10, Rue Baptiste Monnoyer
BP1234 – 59013 Lille cedex

Article 2 - Le siège de la commission de Lille est situé à :

L'agence de la Banque de France de Lille
75 Rue Royale
BP 587
59023 LILLE CEDEX

Article 3 - La durée du mandat des personnes désignées pour siéger dans cette instance est de deux ans à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

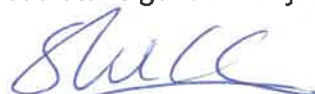
Article 4 - La liste des membres de la commission est affichée dans les locaux du secrétariat de la commission et est accessible sur le site internet de la Banque de France.

Article 5 – L'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 modifié portant création et fonctionnement de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers dans le Nord est abrogé.

Article 6 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et du département du Nord, la directrice de la banque de France et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **25 JAN. 2022**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe



Amélie Puccinelli